



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services (STCAS)

Sous-direction du tourisme

**Teledoc 314
6 rue Louise Weiss
75703 Paris cedex 13**

**MARCHE PUBLIC
(PASSE SELON LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE)**

**Audit d'aide à la décision sur le modèle économique
et les modalités d'exploitation de la future plateforme DATAtourisme**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

1. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION

DATAtourisme est un projet de recherche & développement (r&d) porté par la Direction Générale des Entreprises (DGE) en partenariat avec le réseau « Tourisme & Territoires » et lauréat du Programme Investissements d'Avenir en 2015. Il vise à créer une plateforme nationale de collecte, d'homogénéisation et de diffusion des données touristiques produites et diffusées par les acteurs institutionnels de tourisme (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux de tourisme) afin de faciliter leur diffusion en open data.

Les données contenues dans les systèmes d'informations touristiques (SIT) sont principalement utilisées par les organismes touristiques territoriaux afin d'assurer la promotion de leur destination sur leurs propres supports de communication. Elles peuvent également être réutilisées par des opérateurs privés désireux de s'appuyer sur une information fiable afin de développer un service touristique de qualité. Une récente enquête nationale conduite par la DGE sur l'exploitation des datas dans le tourisme confirme d'ailleurs que les données des SIT sont les plus recherchées mais également les moins facilement exploitables à l'échelle nationale. En effet, si un grand nombre de destinations répond favorablement aux demandes de leurs partenaires diffuseurs, l'hétérogénéité des formats utilisés dans les différents SIT complique l'agrégation de ces données à plus large échelle. Face à cette difficulté, les producteurs d'information sont généralement contraints de ressaisir ces mêmes informations dans des masques différents tandis que certains opérateurs privilégient d'autres sources d'informations, moins officielles mais plus accessibles. En proposant un accès unique et homogénéisé aux données touristiques de tous les territoires, la DGE entend donc apporter, à travers la future plateforme DATAtourisme, une réponse nationale aux besoins exprimés par les entreprises dans l'amélioration du partage et l'exploitation de la donnée touristique en open data. Il s'agit également d'une opportunité d'améliorer la lisibilité et la visibilité des informations produites par les acteurs touristiques institutionnels.

Pour atteindre ces objectifs, la consolidation de la plateforme DATAtourisme repose sur deux briques technologiques :

1. La création d'un référentiel national (Ontologie) permettant d'homogénéiser le format de diffusion des données agrégées
2. Le développement du logiciel en ligne dont les programmes permettront l'agrégation des bases de données territoriales (les systèmes d'information touristique), la transformation de ces jeux de données vers le format commun de diffusion préalablement cité et la diffusion des jeux de données en open data.

A l'issue des développements informatiques en cours, la mise en service de la plateforme DATAtourisme est prévue à compter du mois de juin 2017. Le projet de r&d, actuellement financé par l'Etat, sera alors susceptible de basculer en phase d'industrialisation.

Afin de garantir la pérennité du dispositif en phase d'industrialisation et d'envisager son autonomie de gestion, de financement et d'animation, la DGE souhaite conduire une mission d'audit externalisé permettant de déterminer plusieurs scénarii de mode de financement de la future plateforme DATAtourisme. Ces scénarii serviront d'aide à la décision afin de déterminer le futur mode d'administration de cette plateforme et garantir son fonctionnement pérenne au service des acteurs du tourisme et des entreprises économiques concernés.

Ce projet national s'inscrit plus largement dans la mouvance des évolutions législatives en faveur de l'open data des administrations, introduites par l'Etat à travers la Mission Etalab, et de leurs extensions aux collectivités territoriales et organismes associés.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Sur la base d'une analyse des coûts complets du dispositif DATAtourisme et d'une analyse de sources et modèles de financement envisageables, proposer des scénarii de modèles économiques pour garantir l'autonomie de gestion et de financement du dispositif DATAtourisme en phase d'industrialisation.

3. DETAIL DE LA MISSION

Les recommandations formulées dans le cadre de cette mission d'audit devront s'appuyer sur la synthèse de trois volets d'analyse distincts :

- Volet 1 – Sur la base de l'analyse des sources documentaires émises par la DGE, déterminer les coûts annuels nécessaires à l'animation, l'administration et au fonctionnement de la plateforme DATAtourisme.
- Volet 2 – Elaborer un benchmark multisectoriel afin d'analyser des initiatives de plateformes d'agrégations de données, développées en France voire à l'international, y extraire les leviers de financement exploités et les éventuelles conditions transposables au dispositif DATAtourisme (gouvernance, acteurs mobilisés, type de données exploitées, conditions d'exploitation des données collectées/diffusées, viabilité du dispositif, etc.).
- Volet 3 – Analyser le modèle économique des initiatives conduites, qu'elles aient abouti ou non, par des organismes publics et/ou privés pour diffuser de la donnée touristique massive et les modalités de ré-utilisation existantes afin de déterminer la valeur économique de la donnée touristique et les sources/modalités de financement/rentabilité envisageables.

Objectif final : A partir des constats observés sur les différents volets, formuler **au moins 3 propositions de scénarii de modèle économique envisageables** pour garantir le financement et l'autonomie de gestion du dispositif DATAtourisme (équilibre dépenses/recettes, sources et modalités de financement, acteurs mobilisés, valorisation).

Nb : A titre indicatif, voici quelques exemples de modalités de financement envisageables que le titulaire pourra expertiser afin de formuler ses recommandations pour la Plateforme DATAtourisme :

- *Modèle économique de type « freemium » basé sur la rémunération de la profondeur de la donnée produite (ex : données brutes en open data vs. données enrichies payantes) ?*
- *Modèle économique basé sur les services proposés par la future Plateforme (ex : exploitation des fonctionnalités de diffusion proposées) ?*
- *Modèle gratuit financé exclusivement par des fonds publics, à l'échelle des grandes régions, induisant ainsi une valorisation de la donnée par la fiscalité ?*
- *Financement rentabilisé par un abonnement payant des utilisateurs (producteurs et/ou réutilisateurs) ?*
- *Partenariats publics/privés, adossement à d'autres structures d'agrégation de données existantes, etc.*

3. RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES

Le prestataire est libre de proposer la méthodologie qu'il juge la plus appropriée et efficace pour atteindre les objectifs de la mission confiée. A titre indicatif, il peut s'appuyer sur les recommandations suivantes :

- Pour la réalisation du volet 1 de la mission, le titulaire s'appuiera sur l'analyse détaillée de plusieurs sources documentaires transmises par la DGE, telles que :
 - le coût de l'actualisation de l'ontologie DATAtourisme, estimé à partir des dépenses déjà réalisées et de la fréquence d'actualisation envisagée ;
 - le coût de maintenance du logiciel en ligne DATAtourisme, à partir du chiffrage moyen des unités d'œuvre (UO) correspondantes (données confidentielles et anonymisées) ;
 - le coût d'animation du dispositif, à partir d'une première estimation de chiffrage temps/ETP fournie par la DGE que le prestataire aura à charge d'affiner à partir d'entretiens avec des personnalités qualifiées.

- Pour la réalisation des volets 2 et 3 de la mission, le titulaire pourra éventuellement conduire des entretiens téléphoniques d'acteurs/personnalités qualifié(e)s, à partir d'un panel représentatif des producteurs, diffuseurs et ré-utilisateurs de données touristiques concernés par les problématiques du big data et par le dispositif DATAtourisme. Ce panel pourra être constitué à partir d'une proposition de liste de contacts fournie par la DGE et complétée par le titulaire. Le cas échéant, la méthodologie de conduite des entretiens proposée par le titulaire sera validée par la DGE en début de mission.

- Pour la réalisation des scénarii finaux, le titulaire pourra éventuellement participer à un atelier créatif d'une demi-journée, organisé par la DGE et réunissant une dizaine d'acteurs concernés par le dispositif DATAtourisme, afin de valider les enseignements des différentes phases de la mission et confirmer/infirmer ses préconisations.

4. LIVRABLES

Les livrables attendus sont :

- Un rapport de synthèse des différents volets de la mission, remis à la DGE en version modifiable (format Word) et non mis en page ;

- Au moins 3 scénarii de modèles économiques, restitués sous forme de fiches action s'appuyant sur une analyse de type AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), ou toute autre méthode pertinente, permettant, pour chaque scénario envisagé, de définir leurs conditions de mise en œuvre (budget prévisionnel des dépenses et recettes, sources de financement, acteurs à mobiliser, gouvernance, etc.).

5. FINANCEMENT

Le budget maximal de la mission s'élève à 20 000 € TTC (vingt mille euros toutes taxes comprises).

Le prestataire détaillera dans sa proposition tarifaire, la ventilation du nombre de jours affectés à la réalisation des différents volets de la mission.

6. GOUVERNANCE ET SUIVI DES PRESTATIONS

6.1. Comité de pilotage :

La DGE/Sous-direction du tourisme, assurera la responsabilité technique et administrative du suivi des travaux. Elle sera assistée dans cette tâche par un comité de pilotage composé de représentants :

- de l'Etat (DGE/Service de l'Economie Numérique, SGMAP/Mission Etalab) ;
- de producteurs et de diffuseurs de données touristiques institutionnelles (représentants de systèmes d'informations touristiques) ;
- de réutilisateurs publics et/ou privés de données touristiques.

Cette composition n'est pas exhaustive et peut être complétée par tout autre expert/personnalité qualifiée désigné par la DGE en début de mission.

6.2. Restitution des travaux :

Le comité de pilotage se réunira en présence du titulaire, a minima à l'occasion de :

- une réunion de lancement, en début de mission
- une réunion intermédiaire en cours de mission
- une réunion de livraison, en fin de mission

Les réunions en présentiel se tiennent dans les locaux de la DGE, à Paris. Elles sont d'une durée maximum de trois heures.

En cas de nécessité, d'autres réunions du comité de pilotage pourront se tenir sur convocation de la DGE. Elles seront organisées de préférence par téléphone mais pourront faire exceptionnellement l'objet d'une réunion en présentiel, notamment en cas de difficultés rencontrées lors de l'exécution de la mission.

Les comptes rendus ou relevés de décision des réunions de comités de pilotage, des groupes de travail et de toutes les autres réunions nécessaires à la conduite de l'étude seront à la charge du prestataire. Dans ce cadre, le prestataire fournira aussi les comptes rendus des divers entretiens réalisés au cours de l'étude, le cas échéant.

Chacune de ces présentations sera assurée par le prestataire qui communiquera pour cette occasion les livrables suivants :

- un rapport intermédiaire rédigé au format Word ;
- un diaporama/support de la présentation.

Au terme de la mission, une restitution d'ensemble sera assurée par le prestataire au comité de pilotage. Il fournira pour cette occasion les livrables suivants :

- un rapport final traitant l'ensemble des éléments couverts par les différents volets de la mission, formulant les conclusions opérationnelles (scenarii) qui en découlent ;
- un diaporama synthétisant les enseignements de l'ensemble de la mission.

Les rapports et notes de synthèse seront rédigés en format « portrait » et comporteront le logo de la DGE.

Le livrable correspondant au rapport final sera fourni sous forme d'un document rédigé en format « portrait » au format électronique en version Word (version 2010 ou compatible). Dans ces documents, les tableaux et graphiques seront insérés en format « image ».

Le prestataire devra procéder aux relectures nécessaires pour respecter les règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale.

En complément, une version électronique des tableaux et graphiques devra être transmise en format « source » permettant des modifications par la DGE.

6.3. Durée de réalisation de l'étude :

La durée prévue de réalisation de la mission est de 4 mois.

6.4. Propriété des résultats :

Toutes les informations, documents et résultats produits au cours de la prestation seront la propriété de la DGE.

Les conditions de diffusion et d'exploitation des conclusions de la mission seront définies par la DGE, qui veillera notamment au respect d'éventuelles contraintes de confidentialité qui pourraient concerner certaines parties des données ou résultats obtenus.